

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Actualisation des emplois du personnel communal.

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Représenté : 00
Absent excusé : 00
Votants : 19

Date de la convocation : 26 mars 2026.

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 mars 2026 dont le public a été informé par voie d'affichage le 26 mars 2026 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Odile CONROY – Kahina ANDRADE – Audrey BELLEC – Marjolaine DE LECLUSE – Juliette GREGOIRE – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – MM Olivier LUCAS – Xavier MAHE – Christian-Pierre BELIN – François DELMAIRE – Jérôme GAILLARD – Georges GÉRAULT – Fabien ROUX – Bruno SEHIER – Gérald TOWNSEND

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Sylvie PERRAUD

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie
le 03 avril 2026 et publiée sur le site internet de la
mairie le 07 avril 2026.

Accusé de réception de la télétransmission par la
préfecture des Yvelines ci-dessous

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée F-legalite.com

99_DE-078-217803436-20260402-CM_2026_029

Mairie • 2, Grande Rue • 78350 Les Loges-en-Josas

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°CM-2026-013 du conseil municipal du 05 février 2026 portant modification du tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de supprimer :

- 1 emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe titulaire catégorie C à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire catégorie C à temps non complet

DÉCIDE de créer :

- 1 emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire catégorie C à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique non titulaire catégorie C à temps complet

FIXE le tableau des effectifs comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 03436-2026 04 02 - CH_2026_029

TABLEAU DES EFFECTIFS - 1er avril 2026

	FILIÈRES/GRADES	Effectif Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire Préciser TC	Effectivement pourvu titulaire Préciser TNC	Effectivement pourvu contractuel Préciser TC	Effectivement pourvu contractuel Préciser TNC
	<i>Filière administrative</i>					
Catégorie B	Rédacteur principal 1ère classe	1	1			
Catégorie B	Rédacteur principal 2ème classe	1	1			
Catégorie C	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	1			
Catégorie C	Adjoint administratif	3			2	1
	Total filière administrative	6	3		2	1
	<i>Filière culturelle</i>					
Catégorie B	Assistant d'enseignement artistique	1				1
	Total filière culturelle	1				1
	<i>Filière technique</i>					
Catégorie C	Adjoint technique principal 1ère classe	1	1			
Catégorie C	Adjoint technique principal 2ème classe	2	2			
Catégorie C	Adjoint technique	9	1	1	7	
	Total filière technique	12	4	1	7	
	<i>Filière médico-sociale</i>					
Catégorie C	ATSEM principal 2ème classe	2	1		1	
	Total filière médico-sociale	2	1		1	
	<i>Filière animation</i>					
Catégorie C	Adjoint animation	9	1		3	5
	Total filière animation	9	1		3	5
	<i>Filière police municipale</i>					
Catégorie C	Brigadier-chef principal	1	1			
	Total filière police municipale	1	1			
TOTAL GENERAL		31	10	2	12	7

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée F.équité.com

93_DE-078-2178-03436-2026-04-02-CH_2026_028

Mairie - 2, Grande Rue - 78350 Les Loges-en-Josas

DIT que le tableau des effectifs ainsi proposé prendra effet à compter du 1^{er} avril 2026 ;
DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes ;

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

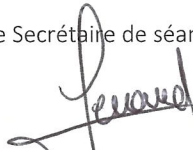
DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19
POUR : 19
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 07/04/2026

Le Secrétaire de séance,


Sylvie PERRAUD

Le Maire,

 
Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803436-20260402-CM_2026_029